



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente et un mai à seize heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 25 mai 2022, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D1-1-3-114

**OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES POUR
LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Étaient présents :

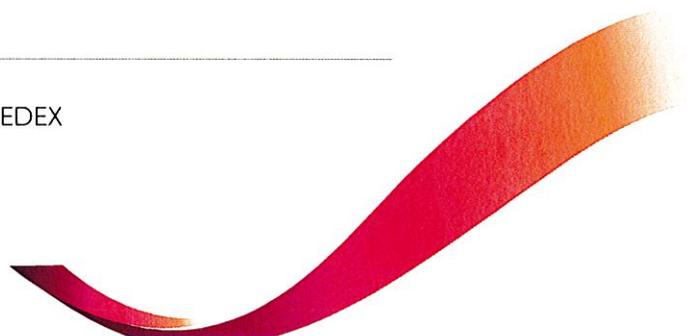
Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel (a donné pouvoir à JP DELACHOUX)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy (a donné pouvoir à JP TERRENNE)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette (a donné pouvoir à P BENOIT)
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane (a donné pouvoir à H MARTIN)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à D ZANIN)
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe (a donné pouvoir à S REBEL)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B GROUSSOU) M. GIL Philippe M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P GIL) Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain Mme BOUVIER Lina
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
Mr AILHAS Gérard	:	Trésorier

Monsieur Pascal BENOIT a été désigné Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

2022D1-1-3-114

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée dans le cadre d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes des Deux Rives et du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Cette consultation par voie d'appel d'offres ouvert est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 7 lots. L'avenant porte sur le lot suivant :

Lot	Désignation	Titulaire
4	Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés	GROUPEMENT CNP/SOFAXIS

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 31 mai 2022 pour se prononcer sur l'avenant du lot 4.

L'avenant porte sur la modification du contrat qui garantit les obligations statutaires à l'égard des agents de la CC2R, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Au cours de l'année 2021, de nouvelles dispositions réglementaires ont fait évoluer de manière significative l'obligation statutaire à l'égard des agents placés en congés statutaires pour raison de santé, notamment sur trois volets :

- le congé paternité et l'accueil de l'enfant (décret 2021-574 du 10 mai 2021)
- le temps partiel thérapeutique (décret 2021-1462 du 08 novembre 2021)
- les modalités de calcul du capital décès (décret 2021-1860 du 27 décembre 2021).

Par conséquent, cela entraîne une augmentation du taux global de cotisation d'assurances et une modification des garanties afin d'intégrer l'ensemble des évolutions réglementaires désormais imposées.

Entité	Taux global de cotisation actuel	Taux global de cotisation après avenant
Communauté de Communes des Deux Rives	1,23 %	1,34 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- accepter la passation de cet avenant comme cité ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le dit avenant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 31 mai 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 1^{er} juin 2022

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

09 JUIN 2022

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

09 JUIN 2022

AR Préfecture

PASSATION D'UN MARCHÉ D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES ET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - AVENANT D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20220609-2022D1_1_3_114-DE

Numéro d'acte : 2022D1_1_3_114

Date de décision : 09/06/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D1-3-1-114 PASSATION MARCHÉ ASSURANCES BESOINS DE LA CC2R ET CIAS AVENANT MPS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 09/06/2022 10:36:49

Date de réception de l'AR : 09/06/2022 10:37:16